

## Filière forêt-bois : La Corse dans la certification PEFC

Rédigé par Charles Monti le Vendredi 1 Février 2013 à 00:25 | Modifié le Vendredi 1 Février 2013 - 01:24

Cinq entreprises de la filière forêt-bois ont mis en place une chaîne de contrôle et peuvent désormais proposer à la vente du bois et des produits dérivés certifiés PEFC. A cette occasion le PEFC-Corsica organise le 14 Février prochain à Santa-Maria Siché, en Corse-du-Sud, une visite des installations, avec démonstrations à la clef, de la scierie de Corse Développement.



Dans le cadre de la certification des chaînes de contrôle, les entreprises de la filière forêt-bois s'engagent à adapter la gestion de leurs approvisionnements et leur chaîne de fabrication, afin de distinguer les produits certifiés PEFC des produits non certifiés à toutes les étapes de leur fabrication.

Achats et ventes sont ainsi contrôlés et tracés, pour assurer au consommateur final une fiabilité maximale. Seuls les produits issus de forêts certifiées et d'une chaîne ininterrompue d'entreprises certifiées PEFC peuvent porter la marque PEFC.

### **Les deux méthodes de la chaîne de contrôle**

Selon leur taille et leur configuration, les entreprises ont le choix entre deux méthodes pour identifier et séparer leurs bois.

Avec la séparation physique, l'entreprise sépare matériellement en permanence les produits certifiés et non certifiés, tout au long du processus de fabrication.

Avec la méthode de pourcentage, l'entreprise peut mélanger ses approvisionnements mais doit garantir à la sortie un minimum de 70% de matières premières certifiées dans l'ensemble de ses produits, ou produire 70% de produits contenant 100% de matière certifiée, pour pouvoir apposer le logo PEFC sur lesdits produits.

### **Un atout pour la filière forêt-bois corse**

En garantissant les pratiques de gestion forestière durable, la certification PEFC permet d'assurer aux consommateurs, sensibilisés aux enjeux environnementaux, que le bois qu'ils achètent ne met pas en danger la ressource. Par ailleurs, l'État s'est engagé à se fournir en bois provenant de sources légales ou certifiées. Et de plus en plus de collectivités locales font le choix d'intégrer un critère de certification dans leurs marchés publics. La certification des entreprises corses leur permettra de répondre à ces nouvelles attentes du marché, y compris avec des bois locaux, et dynamisera l'économie locale.

### **La certification PEFC**

PEFC est un système international de certification forestière qui garantit la gestion durable des forêts - forêt gérée selon des règles établies par les professionnels et les usagers, et contrôlées par des experts compétents et indépendants - et qui garantit aux consommateurs des produits issus de forêts gérées

durablement - traçabilité du bois depuis la forêt (chaîne de contrôle), affichage de la marque PEFC sur les produits.

Source :

<http://www.corsenetinfos.fr>